



**Est
Ensemble
Grand Paris**

DECISION N° 2023-390

Objet : Attribution de l'avenant n°1 au marché n°22.AO.HA.110 : Mission et suivi-animation de la seconde prolongation du second plan de sauvegarde de la Bruyère à Bondy.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Établissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière d'animation et de coordination des dispositifs contractuels de développement urbain dans le cadre de la politique de la ville ;

Vu la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétences au Président pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°D2022-578 en date du 29 septembre 2022, portant attribution marché n°22.AO.HA.110 : Mission et suivi-animation de la seconde prolongation du second plan de sauvegarde de la Bruyère à Bondy, avec la société SOLIHA EST PARISIEN dont le siège social est situé au 231 rue Fontaine – 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, pour un montant global et forfaitaire de 253 746 € HT soit 304 495,20 € TTC décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 244 665,00 € H.T soit 293 598,00 € TTC
- Tranche optionnelle : 9 081,00 € H.T soit 10 897,20 € TTC

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte le remplacement du titulaire SOLIHA EST PARISIEN par la société SOLIHA GRAND PARIS en raison des difficultés techniques et financières affectant le titulaire initial et mettant en péril la mise en œuvre des obligations contractuelles du marché.

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant n°1 au marché n°22.AO.HA.110 : Mission et suivi-animation de la seconde prolongation du second plan de sauvegarde de la Bruyère à Bondy, avec la société SOLIHA GRAND PARIS dont le siège social est situé au 29 rue tronchet – 75008 PARIS, afin de transférer le marché attribué de la société SOLIHA EST PARISIEN à la société SOLIHA GRAND PARIS.

Article 2 : DE PRECISER que l'avenant n'a pas d'incidence financière.

Article 3 : D'INDIQUER qu'ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier, et inscrite au registre des actes de l'établissement.

Fait à Romainville

Signé électroniquement par : Patrice BESSAC

Date de signature : 30/06/2023

Qualité : Président d'Est Ensemble



Objet : Attribution de l'avenant n°1 au marché n°22.AO.HA.110 : Mission et suivi-animation de la seconde prolongation du second plan de sauvegarde de la Bruyère à Bondy

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publication : 06/07/2023

DE SIEGER l'avenant n°1 au marché n°22.AO.HA.110 : Mission et suivi-animation de la seconde prolongation du second plan de sauvegarde de la Bruyère à Bondy, avec la société SOLHA GRAND PARIS dont le siège social est situé au 231 rue Fontaine - 94120 MONTREUIL-SOUS-BOIS, pour un montant global et forfaitaire de 252 746 € HT soit 304 492,30 € TTC décomposé comme suit :